



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 21 h 00 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 octobre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, SAINTE FOIE Lydia, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, MARTIN Michèle, VAISSE Jacques Michel ;

Excusé (es) : Cathy GIRARD, Cécile GUICHARD, Jean-Raymond SILLIERES, DUFFORT Christopher,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Lydia SAINTE FOIE, est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Mise en place du groupe de travail concernant l'aménagement du complexe scolaire

Comme suite à la dernière réunion, et à l'accord de principe sur le projet il a été décidé de la mise en place d'un groupe de travail.

Jacques-Michel VAISSE remet au conseil municipal un document qu'il a établi suite à diverses recherches sur l'aménagement d'une cour d'école.

- Le pourquoi d'un tel aménagement ;
- Les risques liés aux activités ;
- Un lieu privilégié où les tous les enfants se retrouvent entre eux ;
- Un lieu permettant aux enfants, d'être en situation d'action, de recherche et de communication.

La prochaine étape étant de définir la zone ou cet espace sera situé. Il est également proposé d'associer au projet le Directeur de l'école, d'informer les parents d'élèves. Le conseil souhaite également que soient consultés les membres de l'AVB.

Une première approche sera donc faite sur le terrain pour définir l'espace disponible (faire des photos si possible). Il est de l'avis des membres du Conseil qu'il faut prévoir un préau dans cet espace.

Jacques-Michel VAISSE sera le pilote du projet.



Mairie de BIRAN

2. Point sur les différents travaux de voirie.

Les travaux prévus dans le cadre du Syndicat intercommunal de voirie ont été réalisés en totalité. Les dépenses réalisées auprès du Syndicat s'élèvent à 84 124,27 €uros.

D'autres dépenses, Chemin communal d'Antras, Chemin de ronde, réparation d'aqueduc, réfection de chemin Biran vers Ordan-Larroque pour certaines imprévues, ont été engagées pour un montant total de 29 327,68 €uros.

3. Le point sur l'adressage.

Nous avons reçu, un devis concernant les différentes plaques :

- Numéros de maison ;
- Panneaux de rue ;
- Plaques de rue ;
- Poteaux ;

Ce devis s'élève à 4 900 €, il convient d'actualiser et de modifier le nombre de panneaux de rue et de poteaux. La dépense sera en conséquence un peu plus élevée.

Pour la pose, les numéros de rue seront distribués aux habitants à charge pour eux de les fixer. Pour les poteaux, panneaux et plaques de rue, il est clair que nous ne trouverons pas de prestataire, il est donc décidé que la mise en place sera faite par les agents de la commune avec l'aide de membres du conseil municipal.

4. Avancement du centre social, culturel et touristique

Toutes les réceptions sont faites.

Le réseau électrique doit faire l'objet du contrôle APAVE, afin d'obtenir le CONSUEL, ce n'est qu'après ces démarches que nous pourrons faire la demande d'ouverture de compteur.

5. Demande concernant les séances de yoga dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe qu'il est saisi d'une demande de location de la salle des fêtes, à titre privé et non associatif, pour des séances de yoga.

Il semble que la demande repose sur deux séances d'une heure par semaine.



Mairie de BIRAN

Les membres du conseil ne s'opposent pas à cette demande, à la condition que les associations et les locations réalisées lors d'évènementiel par les habitants de la commune restent prioritaires.

S'agissant du tarif le conseil municipal s'accorde sur une somme mensuelle comprise entre 50 et 70 €.

6. Questions diverses

Jacques-Michel VAISSE, informe le conseil qu'il va relancer la CAGACG sur la mise en place des bornes WIFI dans le village.

Information sur le site internet de la commune, à ce jour et depuis l'ouverture le site a accueilli 5 000 visiteurs, pour environ 50 000 visites.

Il est demandé si des solutions de recharge pour les vélos à assistance électrique sont proposés par la communauté de commune



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h55.

La date du prochain conseil municipal : le 4 novembre 2021, à 20h30 (heure d'hiver).

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.